

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TREMBLEMENT

Par Profil supprimé Postée le 29/08/2018 21:37

Bon mon compagnon boit très régulièrement voir même trop, quand il ne boit pas il ce met a tremblé énormément. Nous allons profité d être 2 semaines en vacances pour qu'il ne boive pas une goutte d alcool. Pensez vous que ce sevrage calmera enfin ses tremblements?

Mise en ligne le 31/08/2018

Bonjour,

Vous évoquez une consommation très régulière d'alcool pour votre conjoint et des tremblements lorsqu'il ne consomme pas. Ces tremblements font effectivement partie des manifestations symptomatiques observées au moment du sevrage d'alcool ; les plus connues sont : tremblements, transpiration, anxiété et nervosité, angoisse, sentiment de «malaise», insomnie, nausées et vomissements.

S'il est possible d'arrêter de boire seul, les risques inhérents au syndrome de sevrage (manifestations symptomatiques survenant dans les suites immédiates ou différées jusqu'au dixième jour suivant cet arrêt) peuvent se révéler élevés, occasionnant des troubles plus importants que les symptômes habituels dus au manque d'alcool. Amplifiés, ces troubles peuvent conduire à des hallucinations, des convulsions, aller jusqu'au delirium tremens, affection pouvant être mortelle qui exige une hospitalisation d'urgence (voir lien ci-dessous).

C'est pourquoi il nous semble important avant ce départ en vacances au cours duquel vous envisagez le sevrage, de vous rapprocher d'un professionnel de santé spécialisé sur la question de l'addictologie. Nous vous joignons ci-dessous le lien d'une permanence à La Chapelle Saint Luc qui travaille avec le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans lequel interviennent des professionnels de santé spécialisés. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Cela pourrait permettre à votre compagnon de pouvoir aborder la question avec un professionnel et de partir en vacances sereinement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous joindre de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h (appel non surtaxé) au 0980 980 930 ou par chat via notre site.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

En savoir plus:

• Arrêter seul ou se faire aider

© Alcool Info Service - 24 avril 2024 Page 1 / 1